



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 7 août 2019

L'an 2019 et le 7 août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie à la sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

**Présents** : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GIRARD Sandrine, GUÉZET Carole, RICHETIN Marie-Ange, MM : FOURRÉ Jean-François, GUIHARD Olivier, LEMAHIEU Daniel, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean-Louis

**Absent ayant donné procuration** : M. BISSON Philippe à M. GUIHARD Olivier

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> août 2019

**Date d'affichage** : 1<sup>er</sup> août 2019

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 8 août 2019 et publication ou notification du 8 août 2019 sur le panneau d'affichage de la mairie.

**A été nommé secrétaire** : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 29 juin 2019 est adopté à l'unanimité.



## Délibération 2019 - 32 : **Suppression du point d'apport volontaire des ordures ménagères.**

Madame le maire explique aux conseillers que le couvercle du container jaune de l'apport volontaire a été forcé il y a une quinzaine de jours. Quant au container grenat, un sac trop rempli à bloquer le tambour, empêchant tout nouveau dépôt. Ces événements ont favorisé l'abandon de sacs d'ordures ménagères dans le bac jaune, sur les couvercles des bacs bleu et vert.

Le SMIRTOM Saint-Amandois a été avisé dès le mardi. Sans manifestation de leur part, l'appel a été réitéré le vendredi suivant. Finalement, la société BRANGEON est intervenue le mardi de la semaine suivante.

Le couvercle du container jaune a été réparé. Les containers ont été vidés à l'exception des sacs qui manifestement étaient des dépôts sauvages dans la mesure où les déchets n'étaient pas de nature à être déposés dans le container jaune ou qu'ils étaient de dimension supérieure à ce que l'ouverture du container grenat permet.

Identifiés comme étant des dépôts sauvages, ces sacs ont été abandonnés au pied des containers, livrés aux animaux de passage. L'apport volontaire est devenu immonde. Cette situation ne peut être davantage tolérée. Aussi, en dépit des inconvénients qui vont surtout impacter les résidences secondaires, Madame le maire propose aux conseillers la suppression du point de l'apport volontaire et le retrait immédiat des 4 containers.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, les conseillers autorisent Madame le maire à supprimer ce point d'apport volontaire et de faire retirer sur le champ les 4 containers.

*À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*